



FONGICIDE ANTI-TAVELURE PASSEZ LES CONTRÔLES SANS PÉPINS

ARMICARB®





ARMICARB* - AMM n° 2110059 - 850 g/kg de bicarbonate de potassium. *Marque déposée de Church & Dwight. Détenteur de l'AMM: DE SANGOSSE. P260 Ne pas respirer les poussières. P262 Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection. P501 Eliminer le contenul/écipient conformément aux réglementations locales / nationales. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination vin ales systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se réferer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. **DE SANGOSSE 5.A.S.** au capital de 9 366 378 euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire FR 57300163896. Bonnel - CS 10005 - 47480 Pont-du-Casse (France) - Têl. 05 53 69 36 03 65 - 548 05 63 065 - Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. **Edition SEPTEMBRE 2022.** Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site www.desangosse.fr - Crédit photos DE SANGOSSE / ShutterStock.

CAPTANE*

Toxicité aigüe (inhalation) catégorie 3; Lésion / irritation oculaire catégorie 1; Sensibilisant cutané catégorie 1; Cancérogénicité catégorie 2, Toxicité aquatique aigue catégorie 1 H331: Toxique par inhalation; H318: Provoque de graves lésions des yeux; H317: Peut provoquer une allergie cutanée; H351: Susceptible de provoquer le cancer; H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Cuivre

Toxicité aiguë par inhalation catégorie 4 ; Lésion / irritation oculaire catégorie 1 ; Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 1 Danger ; H318 : Provoque de graves lésions des yeux ; H332 : Nocif par inhalation ; H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Soutre

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2, H315 : Provoque une irritation cutanée

EUH401: Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

ARMICARB®

PASSEZ LES CONTRÔLES SANS PÉPINS!



ARMICARB® est une susbtance naturelle à mode d'action original. La spécialité est composée de 850 g/kg de bicarbonate de potassium de grande pureté + co-formulants.

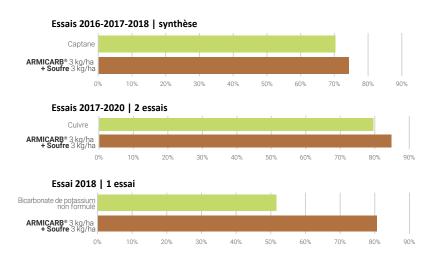
La formulation HighTech Brevetée permet une meilleure sélectivité et garantit l'efficacité du produit.

DES VERTUS DÉCUPLÉES GRÂCE À UNE FORMULATION EXCLUSIVE

- Une solution biocontrôle, utilisable en Agriculture Biologique
- Un mode d'action multisites : non concerné par les phénomènes de résistance
- Un profil moderne en réponse aux attentes sociétales et environnementales : exempt de LMR.
- Efficace en préventif et en stop.

EFFICACITÉ PROUVÉE SUR TAVELURE

Synthèse efficacité sur feuilles en comparaison d'autres produits de contact - positionnement préventif





ARMICARB®, appliqué pour contrôler les contaminations primaires, assure une protection équivalente à un produit de contact conventionnel.

USAGES, DOSES ET RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Culture	Maladie	Dose	Volume de pulvérisation	Recommandations
Pommie	Tavelure	ARMICARB® 3 kg/ha 2400 g de soufre (solide ou liquide)	400 à 1000 l/ha	ARMICARB® s'utilise en application préventive ou stoppante (le plus tôt possible après la contamination, dans un délai maximum de 320°H). La solution ARMICARB® + Soufre est recommandée sur la période de contaminations primaires et en alternance avec une autre spécialité autorisée sur cet usage. Respecter les conditions d'application et veiller à une bonne qualité de pulvérisation afin de bien couvrir la végétation.

ARMICARB® est recommandé en alternance avec une autre spécialité autorisée pour cet usage. Dans le cas de 2 applications successives d'ARMICARB®, respecter un délai minimum de 8 jours entre les 2 interventions. **Nombre maximum d'applications : 5. Stade d'application : BBCH07 à BBCH07 à BBCH09.**

Pendant les 2 mois précédant la récolte, il est possible qu'une application d'ARMICARB® provoque un rougissement des lenticelles des pommes. ARMICARB® est fortement hygroscopique et peut cristalliser ; cela n'affecte pas l'efficacité du produit une fois dilué.

